



PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER
LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC

Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Deuxième session Genève (Suisse), 15-18 novembre 2021

JOURNAL

N° 3 – Mercredi 17 novembre 2021

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Réunion des Parties.

Horaire	Réunion
10 h 00-13 h 00	Troisième séance plénière

Réunions régionales

8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>privée</i>)

Autres réunions

30 minutes après la clôture de la séance plénière	Réunion du Bureau de la Réunion des Parties (<i>à huis clos</i>)
---	--

Programme de travail

Mercredi 17 novembre 2021

Troisième séance plénière

10 h 00

- **Deuxième rapport de la Commission A (Projet)**
Document FCTC/MOP/2/A/R/2, contenant une décision intitulée :
 - Point 5.1 Ressources financières et mécanismes d’assistance

- **Deuxième rapport de la Commission B (Projet)**
Document FCTC/MOP/2/B/R/2, contenant deux décisions intitulées :
 - Point 6.1 Contributions évaluées
 - Point 6.3 Plan de travail et budget pour l’exercice 2022-2023

- Point 8** **Élection du président et des vice-présidents de la Réunion des Parties**
Document FCTC/MOP/2/16

- Point 9** **Adoption du rapport provisoire de la deuxième session de la Réunion des Parties**
Document FCTC/MOP/2/17

- Point 7** **Date et lieu de la troisième session ordinaire de la Réunion des Parties**
Document FCTC/MOP/2/15

- Point 10** **Clôture de la session**

Compte rendu des séances du mardi 16 novembre 2021a

Deuxième séance de la Commission A

Présidence : D^r Leimapokpam Swasticharan (Inde)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

- Point 5.1 (suite) – Ressources financières et mécanismes d'assistance : progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole

Lors de la reprise de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Président a invité le Secrétariat de la Convention à donner lecture du texte du *White paper*, qui tient compte des propositions d'amendements apportés au projet de décision au cours de la première séance de la Commission A, et la Commission a été invitée à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées.

La décision a été approuvée telle que modifiée, ce qui a mis fin aux travaux de la Commission A.

La séance a été suspendue.

Deuxième séance de la Commission B

Présidence : M. Hugo Richard Mayer (Autriche)

Le Président a ouvert la séance et a présenté les Vice-Présidents de la Commission, la D^{re} Samra Mazhar (Pakistan) et le D^r Leausa Take Naseri (Samoa).

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

- Point 6.1 (suite) – Barème et mécanisme des contributions évaluées et autres ressources

Lors de la reprise de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Président a invité les participants à faire des observations. La Commission a pris note des modifications proposées au projet de décision, qui figurent à l'annexe du document FCTC/MOP/2/9. Le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées. Le Président a brièvement suspendu l'examen de ce point et a demandé au Secrétariat de la Convention d'établir une version révisée du texte, en tenant compte des amendements proposés.

Le débat a repris et le Président a invité le Secrétariat de la Convention à donner lecture des modifications apportées au projet de décision. Le projet de décision a été adopté tel qu'amendé, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

- Point 6.3 (suite) – Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2022-2023

Lors de la reprise de l'examen de ce point, le Président a invité les participants à faire des observations sur le projet de plan de travail et le budget pour l'exercice 2022-2023, qui figurent dans le document FCTC/MOP/2/11 et le document connexe FCTC/MOP/2/INF.DOC./1. Le Secrétariat de la Convention a apporté des éclaircissements.

La Commission a ensuite été invitée à examiner le projet de décision et ses annexes qui figurent dans le *White paper* correspondant au point de l'ordre du jour. Le Secrétariat de la Convention a répondu à des demandes de renseignements des participants.

Le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé. Ceci a clos l'examen du point de l'ordre du jour ainsi que les travaux de la Commission. La séance a été suspendue.

Deuxième séance plénière

Présidence : M. Fernando Jácome (Équateur)
Président de la Réunion des Parties

– Premier rapport de la Commission A (Projet)

Le Président de la Commission A (D^r Leimapokpam Swasticharan [Inde]) a donné lecture du premier projet de rapport de la Commission A (document FCTC/MOP/2/A/R/1 (Projet)) contenant deux décisions intitulées :

- *Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8)*
- *Assistance et coopération*

Le premier rapport de la Commission A a été approuvé et les décisions qui y figurent ont été adoptées.

– Premier rapport de la Commission B (Projet)

Le Président de la Commission B (M. Hugo Richard Mayer [Autriche]) a donné lecture du premier projet de rapport de la Commission B (document FCTC/COP/9/B/R/1 (Projet)) contenant trois décisions intitulées :

- *Fonds d'investissement pour la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*
- *Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention*
- *Modification du formulaire de déclaration d'intérêts des membres du Bureau et des coordonnateurs régionaux de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*

Le premier rapport de la Commission B a été approuvé et les décisions qui y figurent ont été adoptées.

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.2 (suite) – Pouvoirs des participants

Le Président a invité la Réunion à examiner le rapport figurant dans le document FCTC/MOP/2/2, qui a été établi conformément à l'article 19 du Règlement intérieur. Le Secrétariat de la Convention a confirmé que les informations figurant dans le document FCTC/MOP/2/2 correspondaient aux pouvoirs définitifs. Les participants ont été invités à faire des observations et le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. Le rapport a été adopté et la Réunion a accepté les pouvoirs figurant en annexe.

- Élection du président et des vice-présidents des Commissions A et B

Le Président a invité la Réunion à examiner les propositions de désignation aux postes de président et de vice-président des Commissions.

Commission A : Le D^r Leimapokpam Swasticharan (Inde) a été élu Président. M^{me} Emily Karambu Muthaura (Kenya) et le D^r José Ruales (Équateur) ont été élus Vice-Présidents.

Commission B : M. Hugo Richard Mayer (Autriche) a été élu Président. La D^{re} Samra Mazhar (Pakistan) et le D^r Leausa Take Naseri (Samoa) ont été élus Vice-Présidents.

La séance a été suspendue.

Application mobile de la deuxième session de la Réunion des Parties

L'application WHO Events pour [smartphone](#) et [ordinateur](#) est maintenant disponible pour la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants ont besoin pour prendre part à la deuxième session de la Réunion des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#) ou envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la deuxième session de la Réunion des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #MOP2, #ProtocolFightsIllicitTobaccoTrade et #ProtocolFightsCrime sur Twitter, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux. Le [dossier de presse de la deuxième session de la Réunion des Parties](#) contient des messages, des affiches et des vidéos prêts à l'emploi pour les réseaux sociaux.

Personnes à contacter

Plénière : Secrétaire : M^{me} Guangyuan Liu
Secrétaire adjointe : M^{me} Carmen Willen
Secrétaire adjoint : M. Dominique Nguyen
fctcgovernance@who.int

Commission A : Secrétaire : M. Andrew Black
Secrétaire adjoint : D^r Patrick Musavuli
fctcComA@who.int

Commission B : Secrétaire : D^r Tibor Szilágyi
Secrétaire adjoint : M. Martin Grande
fctcComB@who.int

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 942 4378 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et peut être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président.

Annonces

Interventions

Les Parties et les observateurs sont invités à soumettre des déclarations vidéo qui seront diffusées en lieu et place d'une intervention en direct. Toutefois, les déclarations vidéo relatives au point 3 de l'ordre du jour *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* seront postées sur le site Web de la deuxième session de la Réunion des Parties mais ne seront pas diffusées. Lors de l'envoi du texte de la déclaration merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention (NOM DU PAYS_Commission A_Point X de l'ordre du jour). Des précisions concernant les aspects techniques et des orientations générales relatives aux déclarations vidéo préenregistrées et à la manière de les présenter sont disponibles sur la page Web consacrée à la [deuxième session de la Réunion des Parties](#). Les délégations qui souhaitent intervenir en vidéo plutôt qu'en direct doivent demander la parole au moyen de la plateforme. Veuillez envoyer le texte de votre intervention par courriel à l'adresse interpret@who.int.

Distribution des documents

Les documents principaux de la session sont disponibles [ici](#). Les documents à distribution restreinte sont disponibles [ici](#). Le mot de passe a été communiqué aux délégués.

Plateforme virtuelle

La deuxième session de la Réunion des Parties se déroulera en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle. Il sera possible d'y participer via un accès sécurisé à une visioconférence permettant aux représentants d'entendre les interventions des autres participants et de prendre la parole à distance, le cas échéant.

Après s'être inscrits en ligne, les participants recevront un message contenant les liens personnels qui leur permettront de se connecter aux séances virtuelles de la plénière et des commissions. Ces liens strictement personnels ne doivent pas être communiqués à d'autres personnes. Le message comportera aussi des informations sur les séances de test et le soutien technique disponible.

Pour se connecter aux séances virtuelles, il convient de disposer d'un ordinateur personnel équipé de la dernière version du logiciel de réunion virtuelle et d'une bonne connexion Internet. Des écouteurs de bonne qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho, ainsi qu'une webcam, sont nécessaires pour intervenir lors des séances. Il est recommandé d'utiliser une pièce calme, insonorisée, pour participer aux séances virtuelles.

Des séances de test auront lieu avant les séances effectives de la Réunion des Parties. Le calendrier des séances de test figurera dans le message communiqué aux participants suite à leur inscription. Il est demandé aux participants de faire un essai de leur matériel et de leur connexion au cours des séances de test proposées avant le début de la Réunion des Parties. Le matériel et le lieu utilisés pour la session de test doivent absolument être les mêmes que ceux dont vous vous servirez pendant les séances virtuelles de la deuxième Réunion des Parties.

Afin d'éviter toute interférence sonore pouvant empêcher les interprètes de travailler, le micro de tous les participants sera coupé. Lorsqu'un participant aura la parole, il recevra un message lui indiquant que l'organisateur souhaite activer le son, et il devra l'accepter.

Veuillez noter que la fonction de chat dans Zoom ne sera pas disponible pendant la Réunion des Parties. Si vous rencontrez des problèmes, veuillez contacter l'équipe de support informatique (vous trouverez plus de précisions ci-après).

Appui informatique

Si vous rencontrez un problème, quel qu'il soit, au cours des tests ou des séances en direct, veuillez contacter l'équipe de soutien technique par courriel à l'adresse gbs-it-support@who.int ou par téléphone au +41 22 791 2111 (le personnel du centre d'appel mettra les participants en relation avec l'équipe chargée de l'appui technique). Pendant les réunions, les participants peuvent également se connecter à l'assistance en direct sur Zoom à l'adresse suivante : <https://who.zoom.us/j/98810265715>, (numéro d'identification de la réunion : 988 1026 5715 ; code d'accès : Test#2020).

Liste des participants

Une liste provisoire des participants a été postée sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'ouverture de la session. Cette liste a été établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 14 novembre 2021 à midi. Une liste révisée sera publiée ultérieurement.

= = =